

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N° I-CF781

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Labaronne et M. Lefèvre

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.